

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 août 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
Conseiller(ère) n° 6 – siège vacant.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Jacques Tremblay, Secrétaire-Trésorier adjoint ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Informations relatives à l'élection partielle d'octobre 2019
- 1.2. Approbation des salaires de l'élection partielle d'octobre 2019
- 1.3. Projet d'entente avec le Canton de Hemmingford pour un écocentre
- 1.4. Entente avec le Club de minéralogie de Montréal – 2^e Salon de minéralogie
- 1.5. Soutien à la mise en œuvre des plans d'action MADA auprès de la MRC
- 1.6. Autorisation pour appel d'offres – Traitement des eaux usées

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois de juillet 2019
- 2.2. Information sur les travaux en cours
- 2.3. Adoption du règlement 308-2 relatif au zonage
- 2.4. Demande d'appui pour l'aménagement de cours d'eau – M. Kyle Robert
- 2.5. Demande d'appui à la CPTAQ de Maraichers JPL Guérin
- 2.6. Travaux d'asphaltage du nouveau sentier et débarcadère au parc des loisirs
- 2.7. Installation d'un éclairage extérieur au nouveau sentier du parc des loisirs

3. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 3.1. Rapport des interventions de juillet 2019
- 3.2. Entente avec la municipalité de Saint-Édouard pour le plan de sécurité civile

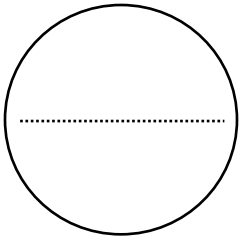
4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Embauche d'un animateur sur appel

5. VARIA

- 5.1. Rapport du Maire et activités du Conseil municipal

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance extraordinaire ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-08-152

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

rés : 2019-08-153

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-08-154

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 5 août 2019.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois a été envoyée 72 heures avant la présente assemblée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

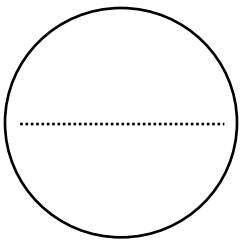
D'approuver le paiement des comptes du mois selon la liste déposée en date du 5 août 2019 au montant de **68 948,61 \$**.

ADOPTÉE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS POUR LA PROCHAINE ÉLECTION PARTIELLE PRÉVUE À L'AUTOMNE 2019

Il est prévu de tenir une élection partielle cet automne faisant suite à la démission du conseiller titulaire du siège n° 6, M. Frédéric Barbeau, ce qui a été constaté lors de l'assemblée du 3 juin 2019.

La déclaration de mise en candidature se tiendra du 16 et 20 septembre. Les personnes intéressées devront ainsi se manifester à ce moment. En l'absence du constat de plus d'une candidature reçue, une élection par proclamation sera déclarée. À défaut, un vote par anticipation aura lieu le dimanche 13 octobre et le scrutin ordinaire le dimanche 20 octobre. Plus d'informations seront communiquées dans le courant du mois de septembre.



rés : 2019-08-155

ÉLECTION PARTIELLE DES 13 ET 20 OCTOBRE 2019 – APPROBATION DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE l'article 88 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) dispose que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération ou une allocation pour les fonctions qu'il exerce ;

ATTENDU QUE le tarif de ces rémunérations est défini par règlement paru dans la gazette officielle du Québec au chapitre E-2.2, article 580 de la LERM ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité définisse et accorde au personnel d'élection engagé dans le scrutin de l'élection partielle des 13 et 20 octobre 2019 un niveau de rémunération en conformité avec les tarifs proposés par le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux en vigueur.

ADOPTÉE

rés : 2019-08-156

PROJET D'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'UN ÉCOCENTRE AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire utiliser l'Éco Centre de la municipalité du Canton de Hemmingford, situé sur le lot 5 365 640, route 2019 Nord, afin d'être en mesure d'offrir à ses citoyens pour disposer leurs déchets de matières sèches, branches et feuilles ;

ATTENDU QUE l'Éco Centre de la municipalité du Canton de Hemmingford sera mis à disposition de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington chaque deuxième samedi du mois

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington devra s'entendre avec une entreprise de location de conteneurs et s'assurer de posséder les assurances applicables ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington aura la responsabilité de l'accès au site ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

- D'autoriser M. Yves Boyer, Maire, et M. Clément Costanza, Directeur général, à discuter d'un projet d'entente et à signer une entente avec la municipalité du Canton de Hemmingford pour la location et la mise à disposition de son Éco Centre situé sur le lot 5 365 640 route 2019 Nord pour un montant de 2 500 \$ annuellement pour une durée initiale de trois (3) ans, sur la base de la proposition d'entente communiquée.

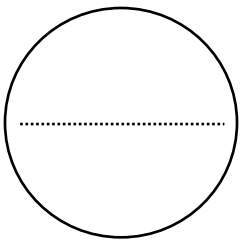
ADOPTÉE

rés : 2019-08-157

ENTENTE AVEC LE CLUB DE MINÉRALOGIE DE MONTRÉAL POUR LE FESTIVAL AUTOMNAL DE SHERRINGTON 2019

CONSIDÉRANT le succès de la 1^{re} édition du Salon des pierres et minéraux organisée dans le cadre du Festival automnal de Sherrington en septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de promouvoir les activités du *club des sciences de la terre de la Montérégie*, dont les activités sont développées à Sherrington, lors du festival automnal des 28 et 29 septembre 2019 ;



CONSIDÉRANT QU'une entente avec le *club de minéralogie de Montréal* permettra de tenir une exposition lors de ce festival ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

- Mettre à disposition du *club de minéralogie de Montréal* le centre communautaire, soit les deux salles, les 28 et 29 septembre prochain pour la tenue d'une exposition minéralogique au coût d'une location régulière ;
- D'appuyer et faire la promotion des activités spécifiques à l'exposition avec les différents outils de communication municipaux.

ADOPTÉE

rés : 2019-08-158

PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION DANS LE CADRE DU VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a lancé un appel de projets pour le programme *Municipalité Amie des Aînés, programme de soutien à la démarche : Volet 2 – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés* ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet l'embauche d'une ressource, à la MRC, pour soutenir les plans d'action MADA sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ont une politique et un plan d'action *Municipalité Amie des Aînés* ;

CONSIDÉRANT QUE 80 % des municipalités du territoire doivent accepter de participer à la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède déjà l'expertise pour la réalisation d'une démarche régionale MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une volonté de mettre en œuvre son plan d'action MADA et de participer à cette démarche régionale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington accepte de participer à la démarche sous la coordination de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du programme *Municipalité Amie des Aînés, programme de soutien à la démarche : Volet 2 – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés*.

ADOPTÉE

rés : 2019-08-159

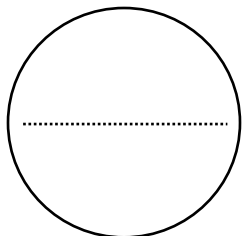
AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'augmenter la capacité de traitement de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

ATTENDU le certificat d'autorisation transmis par le ministère de l'Environnement le 4 juillet 2019 relatif au *Remplacement du système d'aération à l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées* ;

CONSIDÉRANT les mandats confier par la municipalité à la firme TETRATECH pour modifier la distribution de l'aération de la station d'épuration, de l'étude technique jusqu'à la préparation des devis et documents d'appel d'offres ;



IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'autoriser le directeur général à déposer un appel d'offres public sur le système d'appel d'offres électronique du gouvernement du Québec (SEAO) pour des travaux de mise aux normes de la station de traitement des eaux usées de la municipalité.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JUILLET 2019

Durant le mois de juillet 2019, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

5	Rénovation-modification
1	Clôtures et haie
1	Bâtiment accessoire
1	Démolition
1	Coupe d'arbres
1	Captage d'eau

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Fauchage 2^e coupe.
- Entretien des chemins et coupe d'arbres.
- Asphaltage chemin de l'école et Saint-Joseph
- Travaux de valorisation des boues

rés : 2019-08-160

RÈGLEMENT N^o 308-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 308-1 RELATIF AU ZONAGE – ADOPTION

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019 par Monsieur Pierre Boisvert, conseiller ;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE Yves Boyer, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique le 2 juillet 2019 relativement à l'objet du règlement ;

CONSIDÉRANT la *Résolution n^o 2017-09-140* ;

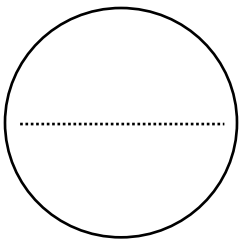
ATTENDU QU'A l'issue du processus d'approbation référendaire tenue le 10 juillet 2019, la tenue d'un référendum n'est pas requise ;

Il est proposé par Daniel Laplante

Et : résolu unanimement

Que le *règlement numéro 308-2 modifiant le règlement numéro 308-1 sur le zonage* soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE



rés : 2019-08-161

DEMANDE D'APPUI POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU – DOSSIER DE M. KYLE ROBERT

CONSIDÉRANT la demande de M. Robert Kyle, résident situé au 921 chemin Quest à Sherrington, relative à des travaux d'aménagement de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise le cours d'eau Boston situé à Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'est engagé à payer l'ensemble des frais relatifs aux travaux d'aménagement dudit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la municipalité locale apporte son appui au citoyen pour la demande d'espèce ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'appuyer M. Kyle Robert afin qu'il achemine sa demande auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant les travaux à venir sur le cours d'eau Boston.

ADOPTÉE

rés : 2019-08-162

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – DOSSIER DE MARAICHERS JPL GUÉRIN

CONSIDÉRANT la demande de Maraichers JPL Guérin, propriétaire du lot 5 158 404 situé au 134 rue Saint-Paul à Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Maraichers JPL Guérin sollicite un appui de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE cette demande tend à reconsidérer, sans soustraire l'appui apporté par la municipalité (réf : 2018-01-013), les dispositions du terrain situé au 138 rue Saint-Patrice, soit le lot 5 159 260, dont Mme Elizabeth Peeters en est la propriétaire ;

ATTENDU QUE la municipalité a tenu compte de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'appuyer la demande du demandeur, Maraichers JPL Guérin, dans son projet devant la CPTAQ en tenant compte des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans la mesure où il n'est disponible aucun autre espace approprié sur le territoire de la municipalité de Sherrington pour l'échange de terrain demandé dans le dossier d'espèce.

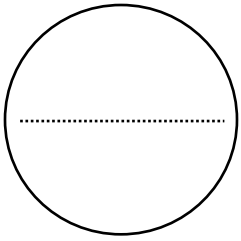
ADOPTÉE

rés : 2019-08-163

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE ET D'UNE VOIE D'ACCÈS POUR DESSERVIR L'ÉCOLE SAINT-PATRICE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ L'INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries souhaite aménager un débarcadère pour les autobus scolaires desservant l'école Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT les discussions engagées entre la CSDGS et la Municipalité et le principe selon lequel la CSDGS rembourse le coût de travaux confiés à la Municipalité en sa qualité de maître d'œuvre (rés : 2019-07-133) ;



rés : 2019-08-164

CONSIDÉRANT la soumission reçue en date du 18 juillet 2019 de *Tétreault Électrique* pour l'éclairage du chemin nouvellement construit permettant de desservir l'école Saint-Patrice lors du transport des autobus scolaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de *Tétreault Électrique* pour l'éclairage du chemin nouvellement construit pour un montant de 4 196,41 \$ plus les taxes applicables pour l'installation de quatre (4) projecteurs au LED, incluant la main-d'œuvre et tout l'outillage adéquat.

ADOPTÉE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE ET D'UNE VOIE D'ACCÈS POUR DESSERVIR L'ÉCOLE SAINT-PATRICE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries souhaite aménager un débarcadère pour les autobus scolaires desservant l'école Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT les discussions engagées entre la CSDGS et la Municipalité et le principe selon lequel la CSDGS rembourse le coût de travaux confiés à la Municipalité en sa qualité de maître d'œuvre (rés : 2019-07-133) ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue en date du 18 juillet 2019 de *Pavages MCM* pour la réalisation des travaux de pavage du chemin de l'école et de débarcadère ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale en vigueur depuis le 4 février 2019 en matière de gestion contractuelle (réf : règlement n° 313) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

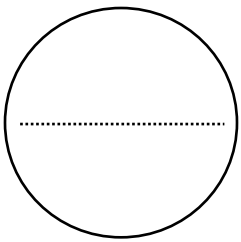
D'accepter l'offre de *Pavages MCM* pour le nivellement du terrain, la préparation incluant la pierre concassée si nécessaire à la mise en forme permettant un bon égouttement des eaux, le nivellement et compactage, la fourniture et la pose de 2,5 pouces d'asphalte compacté de type EB-14 pour une superficie d'environ 11 000 pieds carrés pour un montant de 36 750 \$ plus les taxes applicables, incluant les matériaux, la main-d'œuvre, l'outillage, la machinerie, et la surveillance.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE JUILLET 2019

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois de juillet 2019 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Intervention premier répondant	4
Inspection	3
Travaux caserne	8
Alarme	2
Prévention	11
Autre et bénévolat	1
Formation	1
Entretien	5



rés : 2019-08-165

ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD – RÉCIPROCITÉ POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN CENTRE SUBSTITUT DE COORDINATION EN CAS D'ACTIVATION DES MESURES D'URGENCE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est en cours d'élaboration de son plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile demande que la municipalité se dote d'un centre de coordination afin de permettre aux membres de l'OMSC de se concerter et de prendre les décisions nécessaires pour répondre efficacement aux sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile demande également de prévoir un centre de coordination substitut au cas où le centre de coordination principal serait inaccessible lors d'un sinistre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'établir une entente avec la municipalité de Saint-Édouard afin que leur centre de coordination soit centre substitut pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et qu'il en soit de même réciproquement.

ADOPTÉE

rés : 2019-08-166

EMBAUCHE DE M. ÉMILE BEAUREGARD POUR AIDE AU CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures pour le camp de jour de la municipalité et le besoin de remplacement ponctuel constaté ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

- D'engager M. Émile Beauregard à titre d'aide-animateur du camp de jour de la municipalité, sur appel, pour la période se terminant le 23 août 2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail qui en découle ;
- D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la Direction générale.

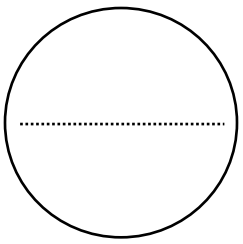
ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

VARIA

Mot du maire sur le détail des réunions



rés : 2019-08-167

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Jacques Tremblay,
Secrétaire-Trésorier adjoint

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 août 2019.